de 14 000 m2 et plus de 16 hectares de terrain. Il est prévu d'y installer l'école d'enseignement spécialisé «Le Caillou», son internat et son home. Cette école est actuellement située à Anseremme, mais il semble que ses infrastructures soient pour la plupart vétustes et ne répondent plus aux besoins de ses occupants.

Il s'agit d'un investissement non négligeable de 5 millions d'euros. Pouvez-vous préciser le type des travaux d'aménagement? Seront-ils réalisés pour août, moment où les premiers emménagements sont prévus? Des craintes ont été évoquées sur certains éléments du patrimoine, tels que le cimetière, une grotte et la chapelle. Qu'en est-il? Vous avez évoqué hier, lors d'une interview, que des partenariats pourraient être établis et qu'eu égard à la grande dimension du bâtiment, une partie de celui-ci pourrait être mise en location. Avez-vous pris contact avec une école spécialisée à proximité du site du Mont de la Salle en vue de nouer avec celle-ci une éventuelle collaboration? C'est peut-être également l'occasion de développer l'offre scolaire de l'enseignement spécialisé, et notamment d'organiser des classes pour des types d'enseignement qui ne sont pas encore présents dans la région.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'école spécialisée «Le Caillou» s'installera effectivement au Mont de la Salle et quittera les bâtiments vétustes et exigus d'Anseremme. Si j'ai bonne mémoire, l'école accueille aujourd'hui 90 enfants. Le home en héberge 40 le week-end et on compte 60 enfants pour l'internat. Grâce au déménagement, la population du «Caillou» peut potentiellement doubler. Pour le moment, l'école accueille les types 1, 2, 4 et 8 de l'enseignement spécialisé. Je rencontrerai prochainement assez rapidement l'équipe pédagogique pour discuter du projet, envisager un élargissement de l'offre d'accueil à d'autres types et mettre en œuvre le futur déménagement.

À l'heure actuelle, aucune décision n'est arrêtée pour opérer un agrandissement ou faire appel à des partenariats. Nous avons acheté le site et nous allons décider de la marche à suivre avec les acteurs eux-mêmes. La priorité est donnée au déménagement prévu pour septembre 2018. L'achat et les travaux à réaliser nécessitent cinq millions d'euros. Il faut notamment se mettre en conformité au niveau des normes de sécurité incendie et procéder à des travaux de rafraîchissement, ce qui est réalisable avant la prochaine rentrée. Vous citez certains endroits du domaine, mais je peux vous dire qu'il n'y a rien sur la table et que tout reste ouvert. Nous allons faire en sorte que le déménagement se déroule de façon optimale, que les enfants et l'équipe pédagogique se sentent bien dans le nouveau bâtiment. Nous penserons à d'éventuels partenariats par après.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je comprends bien que la priorité soit la réalisation des travaux pour le déménagement de l'école «Le Caillou». J'insiste toutefois à nouveau sur le fait que nous ayons une véritable opportunité de développer une offre d'enseignement spécialisé dans la région. Les besoins ne manquent pas. Beaucoup d'enfants doivent faire de très longs trajets pour avoir accès à certains types d'enseignement spécialisé. J'encourage donc le gouvernement à s'orienter dans cette direction et peut-être à dédier spécifiquement ce pôle, qui est situé dans un cadre exceptionnel, à l'enseignement spécialisé dans toutes ses formes.

8.12 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Personnel ouvrier dans les écoles du réseau libre»

M. Dimitri Legasse (PS). – Le réseau libre emploie près de 3 000 travailleurs et travailleuses. Leur importance est indiscutable; ils sont indispensables au bon fonctionnement des écoles. Selon l'ONSS, en 2014, 33 % d'entre eux, soit un travailleur sur trois, étaient payés en dessous du salaire minimum, et un travailleur sur sept évoquait un problème de correspondance entre sa tâche et sa fonction effective. Ces travailleurs ont réclamé une revalorisation salariale de 1,1 %, mais le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a refusé de leur accorder. Le dialogue semble rompu et une menace de grève planerait.

Disposez-vous, Madame la Ministre, de chiffres plus récents concernant la proportion des travailleurs dont le salaire minimum ne serait pas atteint? Quelle est la situation au sein des autres réseaux? Quel est exactement le problème de correspondance entre tâche et fonction effective? Pouvez-vous nous donner votre analyse de la problématique?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Contrairement aux enseignants, les ouvriers du réseau libre subventionné ne sont pas payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, sur fonds propres, par les pouvoirs organisateurs eux-mêmes. En outre, ce personnel n'est pas géré par une commission paritaire dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais par la commission paritaire 152, laquelle relève du SPF Emploi. Par conséquent, la gestion de ce personnel incombe intégralement au pouvoir organisateur du réseau libre. Cependant, les ouvriers bénéficiant du programme de transition professionnelle (PTP), au nombre de 190 dans le réseau libre confessionnel, sont, quant à eux, rémunérés en partie par la Fédération dans le cadre des aides à l'emploi. Je vous transmettrai le tableau reprenant la répartition des ouvriers PTP dans les différents réseaux.

Pour en revenir à ce dossier, l'employeur porte donc la responsabilité de ses décisions, que ce soit pour la discussion avec les ouvriers ou pour la nature de leur travail. La Fédération n'a

aucune compétence dans ce domaine.

En revanche, les ouvriers du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), organisé par la Fédération, sont payés par elle lorsqu'ils sont nommés. Quand ils occupent une fonction à titre temporaire, ce sont les établissements eux-mêmes qui les rémunèrent, leur salaire étant comptabilisé dans leurs frais de fonctionnement. Je peux également mettre à votre disposition le barème de ces ouvriers (PAPO), mais rappelons qu'il s'agit alors bien du réseau organisé.

M. Dimitri Legasse (PS). – J'entends bien que ces ouvriers ne sont pas directement sous la responsabilité de la Fédération, ni même subventionnés ou payés par celle-ci, si ce n'est pour le statut PTP.

Néanmoins, Madame la Ministre, il me semble que vous pourriez faire pression ou, à tout le moins, entamer un dialogue avec le réseau et le pouvoir organisateur. Une médiation pourrait mettre fin au blocage actuel et au manque de concertation qui semble réel.

8.13 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Besoins spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Alors que le Parlement travaille actuellement sur l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et qu'un groupe de travail planche également sur la question, la presse nous rapporte une situation pour le moins interpellante.

En effet, depuis le 22 septembre dernier, un petit garçon diabétique se retrouve sans établissement scolaire. L'école a décidé de ne plus assurer sa prise en charge, à la suite de problèmes avec la pompe à insuline de l'enfant. Le diabète nécessite des soins particuliers, et ce, d'autant plus s'il s'agit de jeunes enfants. Dès lors, le petit garçon ne peut plus fréquenter l'établissement scolaire. Il s'agit d'une situation bien triste, car cet enfant est maintenant chez lui et n'a plus de contacts avec d'autres jeunes enfants. Il ne bénéficie ni d'un suivi ni d'un apprentissage éducatif.

Madame la Ministre, qu'envisagez-vous de faire? Avez-vous déjà eu des contacts avec la direction de cet établissement? Quelles pistes de solution étudiez-vous afin de remédier à ce genre de situation?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La circulaire n° 4888 de juin 2014 donne toutes les explications nécessaires concernant les modalités d'accueil des enfants à besoins spécifiques en raison d'une maladie. Elle reprend les gestes, notamment médicaux, qui peuvent être posés, etc. Ce document permet à une école de s'informer sur la manière d'accueillir ces enfants.

Ne faisant pas partie du pouvoir organisateur de l'école en question, je ne peux pas influer sur la décision finale de la commune. Je n'ai été contactée ni par l'école ni par le pouvoir organisateur ni par la famille. Dans ce cas particulier, il serait intéressant qu'un tiers, tel qu'un centre psycho-médico-social (PMS) ou tout autre service adéquat, réfléchisse à la meilleure solution pour permettre à cet enfant de poursuivre sa scolarité.

L'administration et moi-même recevons régulièrement des demandes; nous aiguillons et soutenons les personnes dans le besoin et nous suscitons un dialogue entre l'enfant et ses parents, l'école, le centre PMS et tout autre acteur concerné. D'ailleurs, le groupe de travail «Besoins spécifiques» du Parlement permet à chacun de prendre conscience de la possibilité de prévoir des aménagements raisonnables, que ce soit pour cause de maladie ou pour toute autre raison médicale.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – La circulaire est claire: le fait de pouvoir poser ces gestes dépend du pouvoir organisateur et de la bonne volonté du corps professoral.

Je ne manquerai donc pas de suivre les travaux du groupe de travail de notre Parlement. J'ose espérer que des solutions soient trouvées afin d'aider ces établissements scolaires et ces professeurs qui font face à des situations spécifiques. Je subodore que le cas de ce petit garçon n'est pas isolé et qu'un certain nombre d'autres familles connaissent les mêmes difficultés.

Je compte évidemment sur les PMS pour jouer un rôle de médiateur afin d'aboutir à des solutions plus humaines que celles vécues actuellement par la famille du petit garçon.

(M. Philippe Knaepen, vice-président, prend la présidence)

8.14 Question de Mme Déborah Géradon à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Former les enseignants pour identifier la maltraitance et la négligence sur les enfants»

Mme Déborah Géradon (PS). – Certains sujets nous touchent tous et méritent toute l'attention de ce Parlement. La maltraitance des enfants en fait partie.

Il y a quelques jours, SOS Enfants faisait le point sur ses différentes activités et dévoilait ce chiffre ô combien affolant: cinq à six cas de maltraitance sont détectés chaque jour en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque jour!

Les centres psycho-médico-sociaux (PMS) jouent un rôle formidable au sein des écoles. Cependant, pour qu'ils puissent aider les élèves en difficulté, il faut d'abord que les professeurs, les éducateurs ou le personnel des écoles détectent l'existence d'une difficulté chez un élève ou en